Règlement
des
Coupes jeunes
U17 - U15

« Le Football, c'est avant tout un jeu »

ARTICLE 1 :
Le District HAUTE MARNE de Football organise annuellement sous les Règlements de la F.F.F et les Règlements Particuliers de la Ligue du GRAND EST et du District HAUTE MARNE, des compétitions, réservées aux Clubs affiliés au District de HAUTE-MARNE et dénommées :

- **Coupe de HAUTE MARNE U17 :** ouverte à tous les clubs évoluant, pour la saison considérée, dans le Championnat de District.

- **Coupe de HAUTE MARNE U15 :** ouverte à tous les clubs évoluant, pour la saison considérée, dans le Championnat de District.

ARTICLE 2 : Commission d'organisation
La Commission des jeunes du District Haute Marne, organisera et établira l'ordre des matches.

ARTICLE 3 : Engagements
Seules les équipes évoluant en championnat de district peuvent participer aux différentes coupes de Haute-Marne.
Les engagements seront effectués d'office, par la Commission organisatrice, sur la base des engagements en championnat.
Une seule équipe par clubs sera autorisée à participer dans chaque catégorie.

ARTICLE 4 : Système des épreuves
Les coupes de Haute-Marne U 17 et U 15, se disputent en matches à élimination directe sauf le 1er tour U17 qui se jouera en matches aller-retour.

Coupe de HAUTE MARNE U 17 :
1er tour ,½ et FINALE

Coupe de HAUTE MARNE U 15 :
1er tour ,½ et FINALE

Les matches sont désignés par tirage au sort.

Pour les FINALES :
Les finales se feront à trois équipes sous la forme d'un championnat selon un règlement spécifique qui paraîtra ultérieurement.

ARTICLE 5 : Terrains
Les matches devront avoir lieu sur des terrains classés ou reconnus par le District. Dans le cas où le terrain du visité ne serait pas opérationnel, la rencontre se jouerait sur le terrain de l'équipe adverse à moins que le club visité ne propose un terrain de repli classé ou reconnu.
Lorsque le terrain du club visité aura été déclaré impraticable par l'arbitre en présence des deux équipes, la rencontre à rejouer sera fixée sur le terrain du club visiteur.

ARTICLE 6 : Durée des rencontres
Les matches ont une durée de 90 minutes en deux périodes de 45 minutes pour les U 17.
Les matches ont une durée de 80 minutes en deux périodes de 40 minutes pour les U 15.
Toute rencontre doit obligatoirement désigner un vainqueur.
En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, les équipes seront départagées par l'épreuve des coups de pied de but suivant la réglementation de cette épreuve (voir l'annexe 1 des RP de la LGEF).

ARTICLE 7 : Organisation des rencontres
Les matches devront commencer à l'heure fixée par la Commission organisatrice.

ARTICLE 8 : Qualifications
Pour participer aux coupes de Haute Marne U 17 et U 15, les joueurs devront être régulièrement qualifiés pour leur club à la date du match.

ARTICLE 9 : Exclusion temporaire et Remplaçant /remplacé
Les dispositions du règlement de l'exclusion temporaire et du joueur remplaçant/remplacé des règlements généraux de la FFF s'appliquent.

ARTICLE 10 : Ballon
Se reporter aux RP de la Ligue GRAND EST.

ARTICLE 11 : Couleurs et équipements
Se reporter aux RP de la Ligue GRAND EST

ARTICLE 12 : Les arbitres
Les arbitres seront désignés par la commission des Arbitre de la Haute-Marne.
A défaut d'arbitre officiel, application des Règlements particuliers du District de la Haute-Marne (article 24.2).

ARTICLE 13 : Feuille de match
La feuille de match et l'annexe éventuellement complété, fournies par le District et présentées par le club visité ou organisateur devront être établies et transmises le lendemain de la rencontre (le cachet de la Poste faisant foi) à la Commission organisatrice du District selon les modalités en cours.

ARTICLE 14 : Organisation des finales
Les finales, se dérouleront sur un complexe choisi par la Commission organisatrice et avec l'accord du Comité Directeur du de District Haute-Marne et se dérouleront sur une formule triangulaire pour les catégories U17 et U15
Les entrées sont gratuites pour toutes les finales organisées par le District.
Les frais d'arbitrage sont pris en charge par le District.

ARTICLE 15 : Informations
Le club organisateur devra présenter une boîte à pharmacie garnie pour permettre les premiers soins.

ARTICLE 16 : Cas non prévus
Les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par la commission compétente par application des Règlements Particuliers du District HAUTE-MARNE, de la Ligue du GRAND EST et des Règlements Généraux de la F.F.F.